



Mon père dont je porte le nom n'est pas mon père...

Par **alix2**, le **02/11/2008** à **20:17**

Bonjour, j'ai 46 ans. Je suis issue d'un mariage. Mon père est décédé en 1996. Ma Belle-mère me proposa en 2005 de me sortir de la succession moyennant une somme de 70 000 euros. J'acceptais. Suite au décès de ma mère j'apprends que mon père n'est en fait pas mon père et que je suis issue de mon beau père. Je demande donc à celui-ci de faire un test ADN. Contre un papier qu'il me fit signer (ou il me demande une discrétion stricte et un renoncement à l'héritage) il accepta. Le test se révèle positif bien que pas légal devant une cour de justice. Mon beau-père est en bonne santé à 80 ans. Dans quelle position dois-je me positionner. J'estime si je suis son enfant avoir droit à cet héritage. Alix